

Rencontres nationales

Les dynamiques de la recherche

Frédéric Gaston, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

1 – Les enseignants-chercheurs des ENSA-P

Progression du nombre d'enseignants-chercheurs (2016-2023)

Année	Professeurs			Maîtres de conférences			Total		
	En pers. physiques	En ETP	2016-2023	En pers. physiques	En ETP	2016-2023	En pers. physiques	En ETP	2016-2023
2016	108,0	107,5		665,0	660,5		773,0	768,0	
2017	114,0	113,5		684,0	681,0		798,0	794,5	
2018	120,0	119,0		705,0	700,5		825,0	819,5	
2019	110,0	110,0		679,0	675,5		789,0	785,5	
2020	150,0	NC		754,0	NC		904,0	NC	
2021	151,0	150,5		752,0	746,9		903,0	897,4	
2022	168,0	167,5		777,0	767,0		945,0	934,5	
2023	166,0	165,1	53,6%	794,0	786,3	19,0%	960,0	951,4	23,9%

Répartition par corps et par discipline (données 2022)

Tous enseignants-chercheurs		
Total	949	
dont :		
Professeurs	172	18,1%
MCF	777	81,9%

Professeurs		
Total	172	
<i>dont :</i>		
TPCAU	69	40,1%
STA	31	18,0%
VT	26	15,1%
HCA	21	12,2%
SHS	16	9,3%
ATR	9	5,2%

Total par champ 2022		
TPCAU	420	44,3%
STA	152	16,0%
VT	118	12,4%
ATR	112	11,8%
HCA	75	7,9%
SHS	72	7,6%
total	949	100,0%

Maitres de conférences		
Total	777	
<i>dont :</i>		
TPCAU	351	45,2%
STA	121	15,6%
ATR	103	13,3%
VT	92	11,8%
SHS	56	7,2%
HCA	54	6,9%

Le développement du doctorat en architecture

Daniel Pinson, « Un point de vue sur la recherche en architecture en France », 2009

« La question de la formation doctorale a été la seconde grande question sur laquelle les écoles d'architecture ont eu à faire la preuve de leur aptitude à être des institutions d'enseignement supérieur et non seulement des écoles professionnelles. »

	2014	2015	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2014-2024
Nombre de docteurs	224	220	225	301	334	367	384	402	411	+83%
Nombre de doctorants	353	361	443	409	461	485	493	475	451	+28%

Détention du doctorat chez les enseignants-chercheurs (2019-2023)

- Une progression globale : de 38% à 41,5 % de docteurs chez les E-C de 2019 à 2023
- Des disparités persistantes entre corps et entre champs

2019

Maitres de conférences			
	Nombre de MCF	dont docteurs	Part de docteurs
TPCAU	300	31	10,3%
ATR	90	12	13,3%
STA	118	45	38,1%
VT	81	42	51,9%
HCA	46	38	82,6%
SHSA	48	43	89,6%
Total tous champs	683	211	30,9%

2023

Maitres de conférences			
	Nombre de MCF	dont docteurs	Part de docteurs
ATR	105	13	12,4%
TPCAU	355	57	16,1%
STA	134	54	40,3%
VT	91	42	46,2%
HCA	56	52	92,9%
SHSA	53	51	96,2%
Total tous champs	794	269	34,0%

Professeurs			
	Nombre de PR	dont docteurs	Part de docteurs
TPCAU	41	23	56,1%
ATR	4	3	75,0%
STA	19	16	84,2%
VT	16	16	100,0%
HCA	20	20	100,0%
SHSA	12	12	100,0%
Total tous champs	112	90	80,4%

Professeurs			
	Nombre de PR	dont docteurs	Part de docteurs
TPCAU	70	34	48,6%
ATR	8	7	87,5%
STA	30	27	90,0%
VT	29	27	93,1%
HCA	22	22	100,0%
SHSA	16	16	100,0%
Total tous champs	175	133	76,0%

Total général	Enseignants-chercheur	dont docteurs	taux de docteurs
		301	37,9%

Total général	Enseignants-chercheurs	dont docteurs	taux de docteurs
		402	41,5%

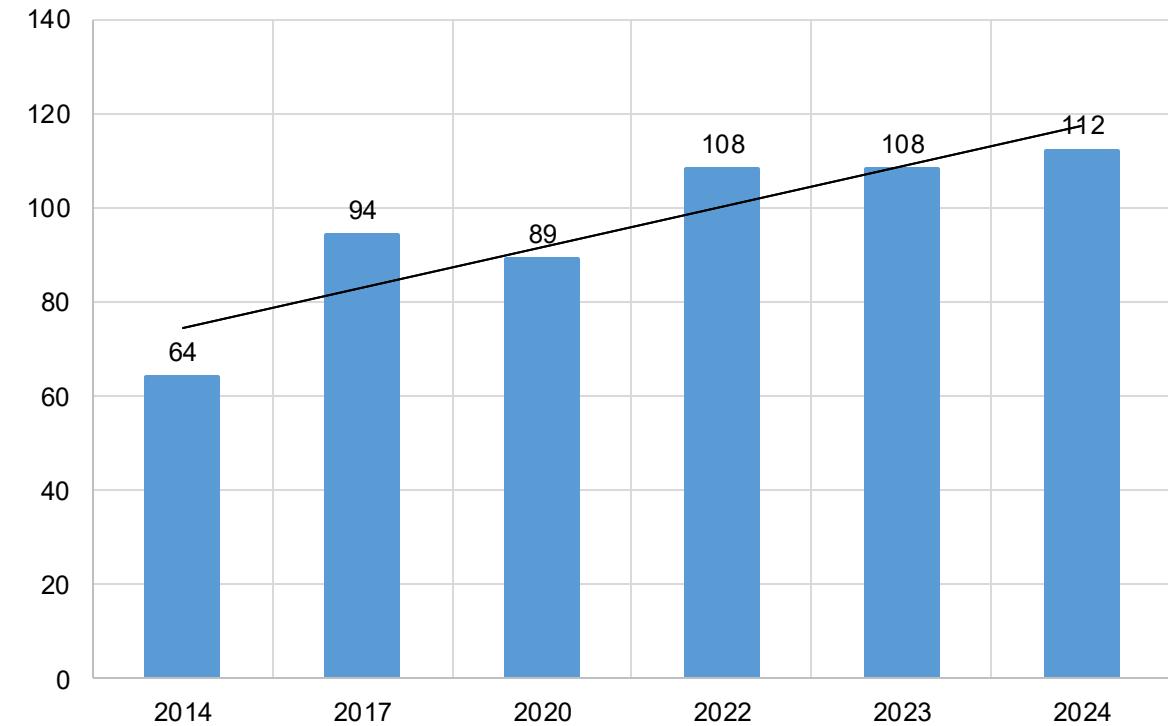
La hausse du nombre d'enseignants titulaires de la HDR (données 2024)

Daniel Pinson, « Un point de vue sur la recherche en architecture en France », 2009

« L'un des obstacles majeurs à l'association des Écoles d'architecture aux écoles doctorales est le manque d'enseignants habilités à diriger des thèses, condition pour diriger des thèses vis-à-vis desquelles les universités se montrent très sourcilleuses.

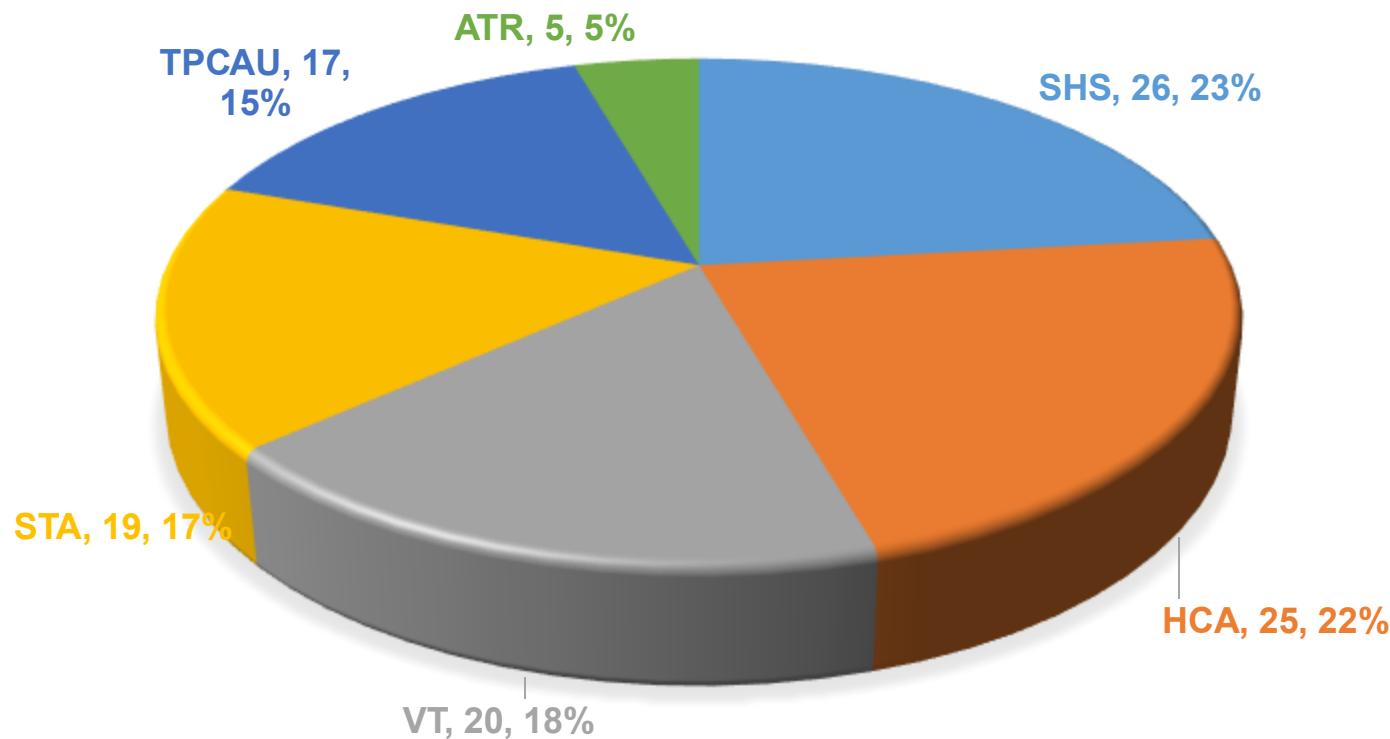
« Or, si beaucoup d'enseignants des écoles d'architecture ont développé une recherche de bon, voire de très haut niveau (...) rares sont ces enseignants, peu enclins à se soumettre à de nouveaux examens, à disposer d'une HDR ».

Nombre de HDR en ENSA (+75% en 10 ans)

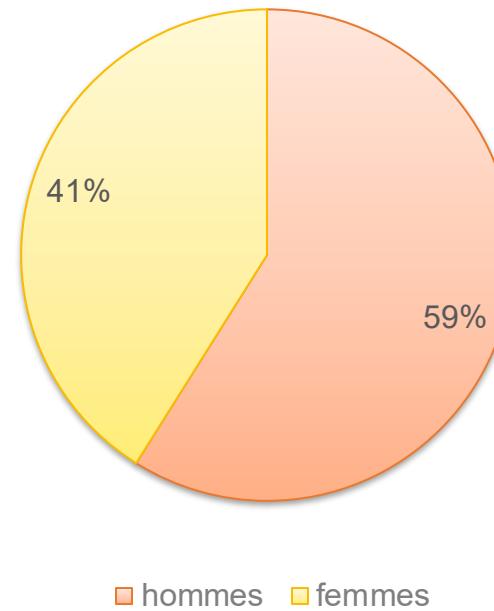


Les enseignants titulaires de la HDR (données 2024)

Répartition des HDR par champ
(en nombre / en part dans le total)



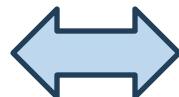
Répartition H/F des HDR



Un statut resté en partie spécifique au regard de celui des universitaires

Une convergence statutaire des titulaires avec les universitaires

- Réforme du statut en 2018 puis en 2023
- Alignement des carrières et des rémunérations
- Création d'un régime de primes calqué sur le modèle de l'ESR
- Autres : éméritat des MCF, régime de délégation (à venir) et d'équivalences horaires (à venir)



Des caractéristiques particulières

- Qualification par le CNECEA et non par le CNU
- Pas de dispense de qualification de MCF vers PR
- Les catégories 1 et 2 maintenues à 50% - 50% pour les recrutements jusqu'en 2026
- Service pédagogique à 320 h
- Régime de décharges pour la recherche et les autres activités statutaires
- Une majorité d'enseignants dans la discipline du projet architectural où la culture de la recherche est à renforcer

2 – Les enjeux d'actualité

Éléments pour fonder l'intervention du ministère dans la recherche en architecture

Stratégie de recherche du ministère de la culture 2023-2027

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/enseignement-superieur-et-recherche/Publications/nouvelle-strategie-ministerielle-de-recherche-2023-2027>

Stratégie de l'enseignement supérieur culture *en cours de finalisation 2024*

Orientations du Service de l'architecture pour la recherche

Stratégie nationale de l'architecture (SNA 1 et 2)

Stratégies de site, d'établissement, projets de labo...

Les évolutions de la carte des unités de recherche et du mode de tutelle

Etat des lieux

35 unités de recherche dans les 20 ENSA-P

- Dont **11 intégrées à l'une des 5 UMR** architecture MC/CNRS
- **530 titulaires inscrits** dans des unités de recherche des ENSA-P

Reconfigurations universitaires

- Des établissements publics expérimentaux visant à regrouper les unités de recherche de leur périmètre
- Un effet sur les signatures scientifiques, la gouvernance de la politique de recherche, les financements, les postes, les contrats doctoraux

Autres tendances

- Des AAP conduisant à créer des consortiums de répondants (entre ENSA et/ou avec des universités)
- Exemple : AMI SHS (en cours)
- Simplification du nombre des co-tutelles des UMR par le CNRS
- Réflexion sur la pertinence d'une tutelle ministérielle des unités

Les dispositifs de soutien à la recherche du MC (1)

Soutien de base aux unités de recherche

- 2017 : 817 000 €
- 2024 : 920 000 €
- Qui s'ajoutent au financement des ENSA par la subvention pour charges de service public et par les subventions d'investissement

Chaires partenariales

- 5 chaires soutenues lors de la première génération (2016-2020)
- 2^e génération (2020-2024) : chaires soutenues financièrement et chaires labellisées

Contrats doctoraux

- Depuis 2023, alignement des rémunérations sur les contrats du MESR
- Un coût indirect : financement des allocations de retour à l'emploi (368 500 € versés aux ENSA en 2023)
- Maintien d'un régime horaire spécifique

Programmes incitatifs pluriannuels

- Architecture du 20^e, matière à projet pour la ville durable du 21^e (2016-2021)
- Engagés pour la qualité du logement demain (2022-2025)

Les dispositifs de soutien à la recherche du MC (2)

Soutien aux réseaux scientifiques et pédagogiques

- 2017 : 817 000 €
- 2024 : 920 000 €
- 10 RST soutenus financièrement depuis 2015
- 5 RSP à compter de 2024

Soutien aux colloques et publications

15 publications soutenues en moyenne par an depuis 2018
9 colloques soutenus en moyenne par an depuis 2018
82% des projets de colloques ou de publications ont été soutenus, pour un montant moyen de 85 000 €

Congés pour études et recherches

- De 2008 à 2023
- 190 CER ont été attribués
- 120 pour préparer une HDR
- 60 pour préparer un doctorat
- 10 pour préparer une publication ou autre projet
- Fin 2023 : 63 HDR soutenues et 33 doctorats soutenus (d'autres en cours)

Aperçu des enjeux de la SNA n°2 pour la recherche en architecture

Reconnaître et valoriser l'innovation dans l'architecture

- Connecter la recherche académique, la recherche par le projet et la R&D des entreprises
- Renforcer la visibilité des publications de recherche en architecture, tant académiques que la recherche et développement et les brevets

Développer une recherche spécifique et adaptée aux problématiques de la conception architecturale, urbaine et paysagère

- Rassembler les acquis des expériences pédagogiques du design build / échelle 1/ archi-folies "
- Étudier la faisabilité d'un campus de la réhabilitation et des transformations, interdisciplinaire, associant différentes formations et de la recherche appliquée

Soutenir une formation et une recherche ancrées dans les problématiques disciplinaires et l'innovation

- Accroître le nombre de docteurs en architecture
- Faire du doctorat en architecture une voie d'accès reconnue à la pratique professionnelle du projet architectural (projet AMI CMA 2)
- Reconfigurer et restructurer la recherche architecturale pour accroître sa visibilité

Enjeux de la SNA 2 pour l'enseignement

Étudiants et formations

Hausse du nombre d'étudiants et ouverture sociale

Développement de la formation continue pour les architectes

Développement de l'apprentissage

Réforme des arrêtés de 2005

Enseignants

Renforcer la formation (prise de poste et au long de la carrière)

Enseignement des transitions

Évaluation des enseignements

**Merci pour votre attention
Questions ou observations ?**

Annexes

Chaires partenariales d'enseignement et de recherche

Les chaires de la première génération (2015-2020)

Nom de la chaire	Établissement porteur	Mode de soutien du MC
Architecture et construction bois : du patrimoine au numérique	ENSA Nancy et Strasbourg	Financement et poste de décharge
Mobilités métropolitaines innovantes	ENSA Strasbourg	Financement et poste de décharge
Projet Expérimentation Patrimoine	ENSA Paris-Belleville	Financement et poste de décharge
L'écologie numérique, le design environnemental, l'architecture 2.0 (Research by Design Laboratory)	ENSA Grenoble	Financement et poste de décharge
L'habitat du futur	ENSA Grenoble (pilote) et ENSA Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Lyon	Financement et poste de décharge

Chaires partenariales d'enseignement et de recherche

Les chaires de la deuxième génération (2020-2024)

Nom de la chaire	Etablissement porteur	Mode de soutien du MC
Architecture, Design, santé ARCHIDESSA	ENSA Paris -Val de Seine	Financement et poste de décharge
Le logement Demain	ENSA Paris-La-Villette	Financement et poste de décharge
Nouvelles urbanités face aux risques naturels: des abris ouverts	ENSA Paris-La-Villette	Financement et poste de décharge
Acclimater les territoires post-miniers	ENSAP Lille	Financement et poste de décharge
Expérimenter, Faire, Fabriquer, Transmettre	ENSA Paris-la-Villette	Financement et poste de décharge

Corps d'enseignants-chercheurs assimilés aux universitaires

Sont assimilés aux professeurs des universités :	Sont assimilés aux maîtres de conférences des universités :
Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoires du Collège de France	
Les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle	Les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle
Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers	Les chefs de travaux du Conservatoire national des arts et métiers
Les directeurs d'études de l'École des hautes études en sciences sociales	Les maîtres de conférences de l'École des hautes études en sciences sociales
Les directeurs d'études de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient	Les maîtres de conférences de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient
Les professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales	
Les sous-directeurs d'écoles normales supérieures	Les chefs de travaux des disciplines scientifiques et pharmaceutiques relevant du décret du 27 octobre 1950
Les astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints	Les astronomes adjoints et physiciens adjoints régis par le décret n° 86-634 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints
Les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques	
Les directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques (CNRS, INRA, INSERM...)	Les chargés de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

Scénarios passage aux 192h

Hypothèses de travail :

- raisonnement hors décharges actuelles
- volume total d'enseignement inchangé
- nombre d'étudiants inchangé
- maquettes pédagogiques inchangées

Lecture :

- le passage des tous les titulaires actuels à 192h d'enseignement nécessiterait de créer 652 postes (à 192h également) pour maintenir le volume total actuel d'heures d'enseignement
- si on passait uniquement à 192h les enseignants actuellement déchargés, il faudrait créer 157 postes

Attribuaires d'un service d'enseignement à 192h	Nombre d'enseignants-chercheurs concernés	Nombre de créations de postes nécessaires, à volume horaire inchangé	Nombre final d'enseignants-chercheurs	Taux d'augmentation (sur base actuelle)	observations
Tous les enseignants-chercheurs	978	652	1 630	67%	Un seul régime horaire à 192h
Uniquement les "actifs en recherche"	530	212	1 190	22%	Deux régimes horaires : une partie des titulaires à 192h
Uniquement les titulaires déchargés en 2023	392	157	1 135	16%	et le reste à 320h
Uniquement les Dr et HDR	352	141	1 119	14%	